

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations
Commission « Vie associative et sportive »

Conseil municipal du 8 juin 2015
Séance du 12 mai 2015

39 Séjours sportifs Été – tarifs

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CAPON, MM CABARET, LEMAIRE, BOUADDI, Mmes OYONO, CARLIER, JAJAN, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme DUHIN, MM ASSAMTI, N'DIAYE, ATAKAYA, Mmes GOMES-NASCIMENTO, MOUSSATEN, BARBETTE, MM DEME, AKABLI, LELONG, Mmes FAZAL, SAVAS, DHOURY, MM. BOUKHACHBA, MONTES, BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M. FRÉMINE, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, M. FACCHINI, Mme STAMMINGER, M. NATANSON.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme MEHADJI

Pouvoir à :

M. BOUKHACHBA

M. RIFI SAIDI

Pouvoir à :

M. BOULHAMANE

Mme M'BAYE-DIAO

Pouvoir à :

Mme MAUPIN

Mme SOKOLONSKI

Pouvoir à :

M. FREMINE

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :
- Nombre de conseillers en exercice :
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :

39

39

39

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Hassan BOUADDI, maire-adjoint, expose :

Le service des sports propose deux séjours mixtes à vocation sportive cet été.

Du 21 au 26 juillet 2015, un premier séjour se déroulera à Fleurines au sein du « Parcours aventure » de la Vallée des Peaux Rouges. L'hébergement se fera sous tente. Le transport s'effectuera avec le mini-bus de la Ville. 15 jeunes de 10 à 17 ans, encadrés par deux animateurs, développeront leur apprentissage aux règles de vie en collectivité, aux règles de sécurité, aux principes de solidarité aux activités quotidiennes ainsi que le respect de l'environnement. Les activités principales proposées seront : la baignade, l'accrobranche, le paintball, les randonnées pédestres et VTT, et l'équitation.

Le coût du séjour est estimé à 4 268,02 €. Par enfant, cela représente 284,53 €.

Selon le calcul pour les différents quotients, nous demanderons les tarifs suivants :

Quotient familial	Tarifs (en €)
Q0	100,27
Q1	111,54
Q2	127,90
Q3	143,89
Q4	159,79
Q5	175,75
Q extérieur	284,53

maintenant !

Puis un second séjour, du 2 au 10 août 2015 pour 15 jeunes âgés de 10 à 17 ans encadrés par 2 animateurs aux Carroz d'Arâches au centre de Creil'Alpes Le transport s'effectuera avec le mini-bus de la Ville plus un mini-bus en location.

Durant ce séjour, les jeunes découvriront un environnement naturel inconnu pour la plupart et découvriront des activités adaptées à ces environnements (randonnée, canyoning, escalade,...). Ils développeront leur apprentissage aux règles de vie en collectivité, aux règles de sécurité, aux principes de solidarité aux activités quotidiennes ainsi que le respect de l'environnement. Pour le séjour, les jeunes seront hébergés sur place.

Le coût du séjour est estimé à 10 443 €. Par enfant, cela représente 696,20 €.

Selon le calcul pour les différents quotients, nous demanderons les tarifs suivants :

Quotient familial	Tarifs (en €)
Q0	245,30
Q1	272,90
Q2	312,90
Q3	352,00
Q4	391,00
Q5	430,00
Q extérieur	696,00

Vous êtes appelés à voter.

maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,
Vu l'avis de la commission « Vie associative et sportive » en date 12 mai 2015,
Considérant les projets présentés par les associations,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 39

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'accepter l'organisation des séjours proposés à Fleurines et aux Carroz d'Arâches.

Article 2 :

- de fixer les tarifs du séjour à Fleurines :

Quotient familial	Tarifs (en €)
Q0	100,27
Q1	111,54
Q2	127,90
Q3	143,89
Q4	159,79
Q5	175,75
Q extérieur	284,53

- de fixer les tarifs du séjour aux Carroz d'Arâches :

Quotient familial	Tarifs (en €)
Q0	245,30
Q1	272,90
Q2	312,90
Q3	352,00
Q4	391,00
Q5	430,00
Q extérieur	696,00

Article 3 : d'imputer les recettes aux crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville, compte 70/70631/DB.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire

Date d'affichage : **10 JUIN 2015**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le 11/06/15

et publication ou notification le 11/06/15

affiché le 10/06/15

CREIL, le 11/06/15

Maire de Creil
Conseiller Départemental de l'Oise



Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe RALUY

Envoyé en préfecture le 11/06/2015

Reçu en préfecture le 11/06/2015

Affiché le

SLO

ID : 060-216001743-20150608-DLRG150608039-DE